



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 19 octobre 2026**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

51, avenue de Berneval

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la régularisation de la marge de recul arrière du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 51, avenue de Berneval. Le garage possède une marge de recul arrière de 0,33 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 0,90 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K5 ou par courriel à greffeabc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 18 octobre 2026, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 19 octobre 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 29 septembre 2026

**M^e Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques**